



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Délibération de la Commission Recherche

N° 2020-CFR-035

Séance du 12 Juin 2020

Président : M. Pasquale MAMMONE

Vice-Président : M. Éric MONFLIER

Convention attributive d'aide dans le cadre de l'appel à projet Contrats doctoraux en Intelligence Artificielle « VIVAH – Towards Human AI » - Laboratoire CRIL, LML, LEM, LGI2A, UCCS, CDEP, Grammatica

*Condition d'acquisition du vote : Quorum = moitié des membres en exercice présents ou représentés
Acquisition de la délibération = majorité des membres présents ou représentés*

Nombre de membres en exercice : 40

Nombre de membres présents : 27

Nombre de membres représentés : 1

Nombre de vote pour : 28

Nombre de vote contre : 0

Nombre d'abstentions : 0

La convention attributive d'aide pour le projet « VIVAH » financé par l'ANR est approuvée.

Arras, le 03/06/2020

Le Vice-Président Recherche

Éric MONFLIER

SERVICES CENTRAUX

9 RUE DU TEMPLE - BP 10665 - 62030 ARRAS CEDEX

Tél. 03 21 60 37 00 - Fax 03 21 60 37 37

www.univ-artois.fr